



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI No. AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 53/2015
16 juillet 2015

PUBLICATION DE L'OHI S-5B
- NORMES DE COMPETENCE POUR LES HYDROGRAPHES, CATEGORIE B -
DEMANDE D'APPROBATION D'UNE NOUVELLE PUBLICATION

Références :

- A. XVIII^{ème} CHI - Décision N° 18 – *Programme de travail de l'OHI 2013-2017*
- B. Lettre circulaire de l'OHI 14/2013 du 15 février – *Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) – Révision des normes*
- C. Lettre circulaire de l'OHI 64/2013 du 11 novembre – *Bilan de la 5^{ème} réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC5)*
- D. Lettre circulaire de l'OHI 72/2013 du 10 décembre – *Séminaire des parties prenantes sur le renforcement des capacités et sur les normes de compétence*
- E. Lettre circulaire de l'OHI 57/2014 du 12 août – *Résultat de la 6^{ème} réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-6)*
- F. Lettre circulaire de l'OHI 31/2015 du 10 avril – *Développement des nouvelles publications de l'OHI S-5A et S-5B*
- G. Document IRCC7-08G2 - *S-5B Elaboration des normes et commentaires en retour des Etats membres et des parties prenantes*
- H. Résolution 2/2007 de l'OHI telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La présente lettre circulaire invite les Etats membres à adopter l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5B – Normes de compétence pour les hydrographes, catégorie B.
2. La XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale a approuvé la tâche 3.3.9 du programme de travail 2013-2017 de l'OHI (cf. référence A) pour le développement d'un nouveau cadre de normes de compétence par le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC).
3. L'élaboration de normes de compétence d'accompagnement appropriées a été annoncée dans les références B, C, D et E. La lettre en référence F demandait aux Etats membres de fournir des éléments et des commentaires additionnels. Les résultats ont été présentés au comité de coordination inter-régional (IRCC), lors de sa 7^{ème} réunion, en juin (cf. référence G).
4. Lors de sa 7^{ème} réunion, l'IRCC a approuvé le projet de nouvelle édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5B. Le comité a confirmé que le processus de développement de la S-5B avait suivi les procédures décrites à la référence H. L'édition 1.0.0 de la S-5B est destinée à remplacer les éléments concernés du programme de catégorie B dans l'édition 11.1.0 de la publication de l'OHI S-5. Le comité a ensuite approuvé un plan de développement actualisé pour la série de nouvelles normes de compétence (cf. référence G). Conformément à ce plan, l'IBSC a l'intention de présenter à l'IRCC-8, l'année prochaine, une nouvelle publication de l'OHI S-5A, couvrant les cours de catégorie A pour les hydrographes. Son adoption sera ensuite soumise aux Etats membres, ce qui entraînera le retrait de l'actuelle édition de la S-5.

5. La nouvelle publication S-5B proposée est à présent disponible pour vérification par les Etats membres sur le site web de l'OHI à la rubrique suivante : *www.iho.int* → *Normes et Publications* → *Téléchargement* → *Projet de publications au stade final de l'édition après adoption par les Etats membres*. Le texte est disponible en anglais uniquement.

6. Etant donné que le développement de la S-5B a suivi les directives pertinentes de l'OHI relatives à l'introduction de normes de l'OHI nouvelles ou révisées et qu'il a recueilli l'approbation de l'IRCC, les Etats membres sont invités à envisager d'adopter la publication de l'OHI S-5B et à faire connaître leur position en renvoyant le bulletin de vote joint en annexe A. Les réponses devront être soumises au BHI, **au plus tard le 30 septembre 2015**.

7. Sous réserve de l'approbation des Etats membres, la publication de l'OHI S-5B entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et régira alors tous les programmes qui seront soumis à l'IBSC à partir du 31 décembre 2016.

8. Un document d'accompagnement – « Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes » est également disponibles à la rubrique *www.iho.int* → *Normes et Publications* → *Téléchargement* → *Projet de publications au stade final de l'édition après adoption par les Etats membres*. *States*. Il est destiné à aider les établissements d'enseignement et de formation à préparer des soumissions pour examen par l'IBSC, en relation avec les deux normes S-5A et S-5B.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe A : Bulletin de vote

Copie à (par courriel) : président de l'IBSC

BULLETIN DE VOTE
(à renvoyer au BHI au plus tard le 30 septembre 2015
Courriel : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

Contact : Mél :

ADOPTION DE LA NOUVELLE PUBLICATION S-5B

1. Approuvez-vous l'adoption de la nouvelle publication S-5B, édition 1.0.0 – Normes de compétence pour les hydrographes, catégorie B ?

OUI

NON

2. Commentaires (le cas échéant)